

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2015

OBJET :

Classes de neige 2015 - Indemnité de surveillance

Rapporteur : Mme COLMÉ
Délibération n° 9

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes organisatrices de classes de découverte peuvent, dans les conditions de l'arrêté du 6 mai 1985, verser aux enseignants chargés d'accompagner les élèves une indemnité de surveillance.

Cette indemnité est calculée à partir d'un taux journalier, composé de trois éléments :

- une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962, venant en déduction du montant global de l'indemnité ;
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux maximum de 4,57 € ;
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230 % du SMIC.

Le montant de l'indemnité est alors égal au produit du taux journalier par la durée du séjour, s'étendant du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour précédant celui du départ de ce lieu.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour les enseignants au titre de l'accompagnement des enfants aux classes de neige 2015, une indemnité de surveillance déterminée à partir d'un taux journalier de 26,67 € calculé comme suit :

Avantage en nature (200 % du SMIC horaire)	19,22 €
Forfait journalier	4,57 €
Travaux supplémentaires	22,10 €
Indemnité journalière brute	45,89 €
Déduction des avantages en nature	- 19,22 €
Indemnité journalière nette	26,67 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant le séjour en classes de neige du 9 au 17 mars 2015, conformément à la proposition ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le 30 janvier 2015

Pour Extrait,



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. B.", is written over the right side of the official stamp.

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	19 Janvier 2015
- Convocation distribuée le :	19 Janvier 2015
- Affichage du procès-verbal le :	03 mars 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints,
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME LANZI, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIR

- M. PERNOSSI à MME CADET

EXCUSES

- MME PARISOT
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. FRANIATTE

Pour extrait,



Michel BREUILLE,

Maire